

DÉLIBÉRATION n°2026-47
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 30 juin 2026

Règlement et MCC diplôme d'établissement niveau 7
Journalisme, Reportage et Enquête (JRE)

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

Le Règlement et les MCC du diplôme d'établissement niveau 7 Journalisme, Reportage et Enquête (JRE) sont approuvés.

Membres en exercice : 30 membres

Membres présents ou représentés : 24 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

MCC JRE (1 page)
Règlement JRE (6 pages)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026

	UE/Matières	Volume horaire	Nature de l'épreuve	Coef	ECTS
					30
UE1	Culture journalistique CM	62		2	15
	Journalisme narratif	15	Exposé		
	Déontologie et relations aux sources	25	Dossier		
	Droit de la presse	12			
	Mutations du journalisme	10	Pas d'épreuve		
	Axe journalisme Arènes (colloques, journées études)				
UE2	Fabriquer l'information TD	165		2	15
	Reportage	20	Productions		
	Journalisme numérique, IA et Osint	45	Productions		
	Documentaire radio	30	Productions		
	Module Justice 2	25	Productions		
	Magazine télévision	35	Productions		
	Conférences invités	10	Pas d'épreuve		
					30
UE3	L'enquête TD	229		3	15
	Méthodes d'enquête socio-ethnographique	50	Terrain/Mémoire		
	Méthodes d'enquête journalistique	45	Production		
	Méthodes de reportage en zones de conflit	24	Production		
	Protéger ses sources à l'ère numérique	20	Pas d'épreuve		
	Projet éditorial collectif (conception)	45	Production		
	Projet éditorial collectif (réalisation)	45	Production		
UE4	Stage			3	15
			Rapport	1	
			Soutenance	1	
	3 mois obligatoires		Stage	1	
	TOTAL	456		10	60

Règlement du master :

Le jury déclare admis au grade master Journalisme : Reportage et Enquête, tout(e) étudiant(e) ayant obtenu une moyenne générale pondérée des 4 UE >10/20 selon les conditions suivantes :

- une note > 10 à l'UE 1 (Culture journalistique)
- une note > 10 à l'UE2 (Fabriquer l'information)
- une note > 10 à l'UE3 (L'enquête)
- une note > 10 à l'UE4 (Stage)

ÉCOLE DE JOURNALISME DE SCIENCES-PO RENNES

JOURNALISME : REPORTAGE ET ENQUÊTE (JRE)

RÈGLEMENT 2026-2028

Diplôme d'établissement en deux ans

Coordination pédagogique :

Christophe GIMBERT, Sciences Po Rennes,
christophe.gimbert.1@sciencespo-rennes.fr

OBJECTIFS, COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

La diversification des publications et le renouvellement de la couverture des faits sociaux, associés à une meilleure prise en compte des publics, entraînent un besoin de journalistes capables d'innover sur le choix des sujets d'information et sur la manière de les traiter.

Répondant à cette demande, le diplôme d'établissement « Journalisme : Reportage et Enquête » a pour vocation de former des journalistes spécialisés dans l'enquête et l'analyse des faits sociaux.

Il s'agit de former les étudiant·e·s à la conception et à la réalisation de reportages et d'enquêtes en s'appuyant sur les méthodes des sciences sociales et du journalisme.

La formation s'articule autour de quatre domaines d'expertise journalistique :

- la maîtrise du terrain
- la recherche et la veille documentaires
- les compétences analytiques
- l'écriture journalistique multisupports

Cette formation consiste à rendre les étudiant·e·s capables de proposer des sujets d'actualité originaux, d'élaborer une documentation ciblée, d'analyser la portée sociale des événements, de recueillir l'information in situ et de la mettre en forme.

Son expertise s'appuie prioritairement sur le journalisme de presse écrite et le journalisme en ligne et elle développe une approche pratique en radio et en vidéo.

Dans cette logique, les débouchés se situent principalement dans :

- les médias d'information générale et spécialisée (news, presse magazine grand public et professionnelle)
- les services spécialisés web ou papier de la presse nationale et régionale d'information générale (société, économie...)
- les médias en ligne qui pratiquent l'enquête, les agences de production audiovisuelle
- les rédactions télévisuelles et radiophoniques nationales et régionales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le programme de la formation JRE se réalise en deux ans, sur la 4^e et la 5^e année. Le diplôme ne peut être délivré qu'à l'issue du cursus intégral des deux années.

4^e année de l'École de journalisme de Sciences-Po Rennes

La 4^e année est constituée de 7 Unités d'Enseignement (UE) fondamentales et de spécialisation.

- Dans l'UE1, les quatre matières du tronc commun sont imposées pour les étudiant·e·s du parcours journalisme.
- Dans l'UE 4, le séminaire est obligatoire dans le parcours journalisme
- Le module projet est obligatoire.

UE/Matières 4 ^e Année École de journalisme, parcours JRE	Heures CM ou TD
SEMESTRE 1	
UE1. Cours fondamentaux pluridisciplinaires : Histoire des relations internationales, Droits fondamentaux et deux autres cours fondamentaux déterminés par la direction des études	88 CM
UE2. Cours de spécialisation : Sociologie du journalisme, Économie des médias	44 CM
UE3. Méthodologie et professionnalisation : conférence de méthode Techniques d'entretien (TD)	18 TD
UE4. Langues : Langue vivante A et langue vivante B	44 TD
SEMESTRE 2	

UE5. Cours de spécialisation : Journalisme audiovisuel et radio ; Journalisme numérique	67 TD
UE6. Séminaire de spécialisation des pratiques professionnelles : Séminaire journalisme (fondamentaux, justice, photographie, portrait)	72 TD
UE7. Langues : Langue vivante A et langue vivante B	44 TD
Bloc Compétences : module projet obligatoire, sociologie des catastrophes, Formation aux transitions environnementales, sociétales et numériques, grand oral collectif	66 CM

5^e année de l'École de journalisme de Sciences-Po Rennes

Le programme de 5^e année est constitué de 4 Unités d'Enseignement (UE) fondamentales et professionnelles. Aux semestres 1 et 2 les étudiant·e·s sont impliqué·e·s dans des collaborations avec des médias.

UE/Matières	Heures
SEMESTRE 1	
S1/UE1. Culture journalistique : Déontologie et relations aux sources, Journalisme narratif, Droit de la presse, Mutations du journalisme, Conférences	62 CM
S1/UE2. Fabriquer l'information : reportage, journalisme numérique, IE et Osint, documentaire radio, magazine télévision, avec productions et partenariats avec des médias dans les différents supports.	165 TD
SEMESTRE 2	
S2/UE3. L'enquête : - Méthodes du journalisme de terrain : méthodes d'enquête socio-ethnographique, méthodes d'enquête journalistique, protéger ses sources à l'ère numérique, méthodes d'enquête en zones de conflit - Projets éditoriaux liés à l'enquête : production d'un média-école en ligne	229 TD
S2/UE 4. Stage : L'expérience professionnalisante requise dans le cadre de cette UE prend prioritairement la forme d'un stage obligatoire de trois mois, entre mai et septembre inclus. Elle peut aussi être réalisée en plusieurs stages dont la durée cumulée correspond à la durée minimale requise, ou sous la forme d'une autre activité professionnelle, en lien avec les objectifs de la formation. Elle fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance.	

PUBLIC

Cette formation est mixte :

- **formation initiale**, étudiant·e·s du premier cycle de Sciences-Po Rennes et en mutualisation du premier cycle du réseau des IEP ayant satisfait à l'admissibilité sur dossier puis à l'entretien de la commission de recrutement ; étudiant·e·s de niveau minimum L3 de l'université issu·e·s majoritairement des filières à dominante sciences humaines et sociales ayant été déclaré·e·s admissibles à l'issue du concours d'entrée en 4^e année de Sciences-po Rennes et disposant d'une expérience avérée dans le domaine des médias ; étudiant·e·s issu·e·s de Khâgnes conventionnées, sous-admissibles ou admissibles à l'ENS, ayant satisfait à l'audition d'entrée ; étudiant·e·s sélectionné·e·s par l'Institut de l'engagement, ayant satisfait à l'étude de dossier et l'audition d'entrée.
- **stagiaires de la formation continue**. La formation est destinée à accueillir un groupe de seize personnes, dont une place en formation continue si le candidat s'engage sur le parcours en deux ans. Il ou elle doit Justifier d'un diplôme de L3 minimum et d'une expérience professionnelle avérée et significative dans la presse.

CONDITIONS D'ACCÈS EN 4^E ANNEE

• En formation initiale :

- Accès sur dépôt de dossier de candidature et sélection aux étudiant·e·s issu·e·s du premier cycle de Sciences Po Rennes.
- Accès en mutualisation de 4^e année aux étudiant·e·s du réseau des IEP sur examen du dossier et entretien.
- Concours d'accès en 4^e année de Sciences-Po Rennes, avec épreuves spécifiques de l'Ecole de journalisme et épreuve orale si admissibilité. Candidatures ouvertes aux titulaires d'une L3 ou équivalent (180 ECTS) des filières à dominante de sciences humaines et sociales (IEP, science politique, sociologie, droit, information-communication...), avec une expérience dans le domaine du journalisme.
- Accès étudiant·e·s de Khâgnes conventionnées sous-admissibles ou admissibles à l'ENS sur dossier et entretien. Les candidat·es retenu·es seront admis en année préparatoire.
- Accès aux étudiant·e·s de niveau L3 sélectionnés par l'Institut de l'engagement, ayant satisfait à l'étude de dossier et l'audition d'entrée.

• **Formation continue** : justifier d'un diplôme au minimum de niveau L3 et d'une d'expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le secteur des médias. Les candidatures des non-titulaires d'une L3, mais justifiant d'une expérience d'au moins huit ans, seront examinées selon la procédure de validation des acquis professionnels.

MODALITES PRATIQUES

CONSTITUTION DU DOSSIER	Curriculum vitae détaillé Lettre de présentation du projet professionnel. Épreuves du concours d'accès direct en 4A Entretien de recrutement si dossier admissible.
DURÉE	Deux années universitaires de septembre à septembre
NOMBRE DE PLACES	La formation est destinée à accueillir un groupe de 16 personnes (maximum), dont une place possiblement fléchée en formation continue.
LIEU	Rennes (Sciences-Po Rennes, Institut d'Études Politiques), médias et établissements d'enseignement partenaires (ESRA Rennes).

VALIDATION / REGLEMENT DES EXAMENS DU GRADE MASTER

Titre I – Conditions générales

Cf. règlement général de la 4^e année et des grades masters et masters 2026-2027 de l'IEP de Rennes.

TITRE II - Conditions d'obtention du Grade Master

Période d'examen

Article 10 : La 1^{ère} session se déroule en septembre-octobre.

Obtention du Grade Master JRE

Article 11 : Le jury déclare admis au diplôme d'établissement *Journalisme : Reportage et Enquête*, tout(e) étudiant(e) ayant obtenu une moyenne générale pondérée des 4 UE $\geq 10/20$ selon les conditions suivantes :

- une note ≥ 10 à l'UE 1 (*Culture journalistique*)
- une note ≥ 10 à l'UE2 (*Fabriquer l'information*)
- une note ≥ 10 à l'UE3 (*L'enquête*)
- une note ≥ 10 à l'UE4 (*Stage*)

Acquisition des U.E.

Article 12 : Les étudiant(e)s ne remplissant pas les conditions ci-dessus sont déclarés ajournés. Ils capitalisent les U.E. auxquelles ils ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10. L'U.E. acquise l'est à titre définitif. Il est impossible à son titulaire d'y renoncer.

Report des notes et rattrapage

Article 13 : Pour les U.E. non acquises, l'étudiant(e) ajourné(e) conserve pour **la deuxième session** de l'année universitaire **et elle seule** les matières auxquelles il a obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10. Les notes des UE 3 et UE 4 ne sont pas soumises à rattrapage.

Article 14 : Si à l'issue de la formation, un·e étudiant·e est ajourné·e en raison de résultats insuffisants, si la durée minimum obligatoire totale de stage n'est pas respectée, si le rapport de stage n'a pas été soutenu dans les délais prévus, le jury final peut prévoir des modalités de rattrapage adaptées qui correspondent à une seconde session (travail supplémentaire, examen de rattrapage, soutenance différée etc.). Il détermine également les résultats qui restent acquis à l'ajourné·e.

A l'issue de la session de rattrapage, le jury examine à nouveau les résultats de l'étudiant et, en fonction de ces derniers, peut délivrer ou non le diplôme JRE.

TITRE III - Dispositions diverses :

Article 15 : Entre le mois de mai et le mois de septembre inclus de l'année universitaire, l'étudiant(e) doit réaliser un stage ou plusieurs stages ou plusieurs contrats professionnels d'une durée totale de **3 mois au minimum** dans une organisation médiatique. C'est à l'étudiant·e qu'il appartient de rechercher l'organisme d'accueil.

Article 16 : La présence aux cours est obligatoire. Toute absence est signalée à la scolarité par les responsables des cours via les listes d'émargement remplies à chaque séance. Dès la seconde absence sans justification (telles que problèmes de santé, force majeure, deuil...), l'étudiant·e se verra sanctionné·e lors de l'évaluation de la matière concernée.

TITRE IV – Modalités de contrôle des connaissances

L'étudiant(e) doit réaliser des enquêtes de terrain dans le cadre de l'UE3 répondant aux attendus de la formation.

Cf. tableau MCC Grade Master 2 JRE 2026-2027

CF. tableau MCC 4^e année parcours journalisme 2026-2027